

#COMPTE-RENDU

GT FORMATION

Compte-rendu

Le 04 novembre s'est tenu le groupe de travail portant sur la formation ministérielle avec des données chiffrées et quelques analyses sur la formation initiale, continue, la VAE, le CPF, le congé de formation professionnelle, la formation des cadres, les collégiens.nes REP+, les volontaires du service civique, les apprentis, l'accueil des étudiant.es stagiaires à la DGFIP, les classes prépa talents et les formations IGPDE

LA CGT DÉNONCE :

- >> la non revalorisation des indemnités de stage depuis 20 ans ! Mettant ainsi de nombreuses et nombreux collègues dans de grandes difficultés financières.
- >> La suppression de 50 logements sur Noisiel et Lyon par la MASFIP et l'absence de logement à l'ENCCRF de Montpellier. Tout cela au nom du cadre budgétaire. Il est évident que nous ne pouvons pas occulter les coupes drastiques de l'action sociale.
- >> L'interprétation de la DGFIP sur l'obligation d'utiliser son CET avant de pouvoir utiliser son CPF dans le cadre d'une préparation personnelle à un concours ou un examen professionnel.
- >> Les difficultés des collègues en DDI pour gérer deux programmes de formations et les freins que constitue le fait de devoir passer par la préfecture pour s'inscrire. Pour la CGT ce sont aux ministères concernés de trouver une solution simple à ce fonctionnement baroque issu de la réate (réforme de l'administration territoriale de l'Etat) que la CGT a toujours combattue.
- >> Les conditions de la formation initiale et continue des personnels en situation de handicap. Les épreuves des concours sont adaptées (même s'il y a des améliorations à faire pour certains type de handicaps), les postes de travail doivent être adaptés, par contre l'adaptation de la formation reste désespérément insuffisante, entraînant échec et mise en danger de la santé des collègues. A ce sujet, nous avons rappelé l'existence du décret 2020-569 permettant aux personnels disposant d'une RQTH de pouvoir évoluer dans leur carrière par voie de détachement. Le dispositif doit s'arrêter à la fin de cette année, quel bilan ? Quel avenir ? Sachant que nous n'avons pas de retour sur sa mise en œuvre par les directions à l'exception de la DGCCRF où il n'est pas mis en œuvre ! A défaut de mesures pour adapter les formations, cela peut constituer un dispositif temporaire pour faire sauter les verrous dans l'évolution de carrière.

LE MINISTÈRE RÉPOND :

que la revalorisation des indemnités est une décision interministérielle qui, si elle advenait, entraînerait une réduction de la durée des formations afin de rester dans le même cadre budgétaire !
 Que des mesures d'adaptation aux handicaps sont nécessaires et qu'à ce titre, la mission handicap a proposé de financer à l'enfip un outil de traduction en temps réel ;
 que c'est une disposition réglementaire qui prévoit l'utilisation du CET avant le CPF dans certains cas ;
 que sans faire de bilan à ce stade, il y a une volonté de poursuivre le dispositif du décret 2020-569 mais qu'il faut un véhicule législatif adéquat.

Nous ne pouvons que déplorer une fois encore que les GT se suivent et se ressemblent : handicap, inclusion, carrière, VSS... Il y a beaucoup de communication mais aucun effort budgétaire ou humain. Le ministère ne doit pas s'étonner du manque d'attractivité car aucune flèche n'est dans la cible.

La CGT a obtenu quelques avancées sur les axes de formation 2026 :

- >> La prise en compte du tutorat, mentorat dans l'évaluation professionnelle et dans les promotions ;
- >> A l'instar de ce qui existe pour les A pendant la formation initiale minima une découverte pour les B et les C avec l'intervention croisée des différentes directions du ministère en mettant l'accent sur les missions concrètes notamment sur les métiers, sur l'opérationnel ;
- >> de favoriser les formations en présentielle ;
- >> enfin la prise en compte réelle des risques psychosociaux pour les référents et référentes, le personnel RH et la mesure de l'impact sur le collectif de travail.